



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 29.7.2026
C(2026) 5573 final

Madame la Présidente,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis « condamnant les atteintes aux droits fondamentaux des personnes migrantes en Tunisie et appelant à la libération immédiate et inconditionnelle des personnes détenues pour leur engagement humanitaire et en faveur des droits humains ».

La Tunisie est un partenaire important de l'Union européenne au sud de la Méditerranée, avec lequel la coopération couvre un large éventail de secteurs. L'Union européenne est le premier partenaire commercial de la Tunisie et un soutien indispensable pour la société civile tunisienne, notamment dans sa quête de démocratie, de liberté, d'égalité, et d'État de droit.

La Commission prend très au sérieux les inquiétudes exprimées par l'Assemblée nationale et souhaite apporter les réponses suivantes.

Dans le cadre du partenariat stratégique et global, l'Union européenne et la Tunisie sont convenues de coopérer en matière de migration et de mobilité sur la base du respect des droits des migrants et des réfugiés, conformément aux obligations découlant du droit international. L'Union européenne attend de ses partenaires qu'ils respectent ces obligations internationales, y compris le principe de non-refoulement.

L'Union européenne souligne également l'importance de permettre aux organisations humanitaires et aux acteurs de la société civile d'exercer leurs activités d'assistance conformément au droit national et aux normes internationales applicables. Les questions relatives à la protection des droits humains, y compris l'accès à la protection internationale et l'espace d'action de la société civile, font partie intégrante du dialogue avec les autorités tunisiennes. En ce sens, la Commission continue d'aider financièrement le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à fournir des services essentiels (abris, nourriture, eau, aide juridique, etc.) à quelque 8000 personnes enregistrées en tant que réfugiés en Tunisie. En complément de l'aide financière spécifique aux personnes réfugiées, la Commission finance l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin de fournir une aide directe aux migrants en situation irrégulière qui ne bénéficient pas du statut de réfugié. Plus de 24 130

*Mme Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

migrants en Tunisie ont bénéficié d'une protection et d'une assistance directe depuis 2023.

Dans le domaine de la gouvernance des migrations, la Commission soutient les efforts déployés par les institutions nationales, y compris la garde côtière tunisienne, pour sauver des vies en mer, améliorer la gestion des frontières maritimes et terrestres, ainsi que lutter contre la traite et le trafic de migrants. Dans chacun de ses programmes en matière de migration, la Commission met en œuvre une approche fondée sur les droits humains. L'UE appelle tous ses partenaires à respecter le droit maritime international et les soutient dans l'alignement de leurs procédures opérationnelles sur les normes internationales.

La Commission a tenu compte des recommandations de la Médiatrice de l'Union européenne reçues en octobre 2024¹. Des orientations spécifiques sur la manière de mieux mettre en œuvre cette approche fondée sur les droits humains dans les programmes en matière de migration et de déplacements forcés ont été élaborées afin de garantir une plus ample intégration des droits humains dans la gestion des migrations et un suivi plus efficace des allégations relatives au non-respect des droits humains. De plus, la Commission a finalisé une procédure interne formalisée et écrite pour le traitement des plaintes et allégations reçues en matière de droits humains.

Sur le plan budgétaire, environ 140 millions d'euros ont été alloués à des programmes liés à la migration en Tunisie entre 2023 et 2024. Pour la période 2025-2027, la Tunisie bénéficiera selon ses besoins d'un nouveau programme plurinational en matière de migration doté d'un montant de 675 millions d'EUR. Dans ses conventions de financement, la Commission conserve le droit de suspendre un accord en cas de violation des valeurs fondamentales.

L'État de droit et les droits humains, dont les libertés fondamentales, sont protégés par la Constitution tunisienne et constituent la base du partenariat de l'Union européenne avec la Tunisie, tel qu'il est consacré dans l'accord d'association. Tout acte de racisme, de violence, de discrimination ou d'incitation à la haine envers des personnes migrantes est inacceptable, et tout incident doit faire l'objet d'une enquête rapide de la part des autorités compétentes. La Commission est aussi préoccupée par le respect des libertés d'association et d'expressions, notamment en ce qui concerne les organisations de la société civile. Dans le cadre du dialogue avec les autorités tunisiennes, l'UE continue de rappeler l'importance du respect des droits humains et de l'État de droit, y compris la liberté d'expression et la liberté d'association, la non-discrimination, le respect du droit à un procès équitable et des exigences en matière de procédure régulière, ainsi que l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Le partenariat stratégique et global avec la Tunisie est une plateforme supplémentaire permettant de renforcer le dialogue avec le pays. Ce dialogue a souvent lieu à huis clos, mais l'Union européenne s'exprime aussi en public, comme le démontre la déclaration

¹ Médiateur européen : Comment la Commission européenne entend garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre du protocole d'accord UE-Tunisie, <https://link.europa.eu/cTT8fj>

du porte-parole de l'Union européenne datée du 30 avril 2026 sur la suspension de la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme (LTDH)².

L'Union européenne continuera à soutenir le peuple tunisien dans ses efforts pour consolider les institutions démocratiques et promouvoir les droits humains.

La Commission espère que ces précisions répondront aux questions soulevées par l'Assemblée nationale, la Commission se réjouit, par avance, de la poursuite du dialogue politique.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très haute considération.

Maroš Šefčovič
Membre de la Commission

Dubravka Šuica
Membre de la Commission



² [Tunisie: Déclaration du Porte-Parole | EEAS](#)